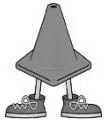







Code de vie

VALEURS ET RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
<p>Sécurité</p>  <p>1. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je circule calmement et en marchant en tout temps dans l'école. • Je tiens compte des autres dans mes déplacements et dans ma façon de jouer. • J'apporte à l'école uniquement le matériel autorisé pour mes apprentissages et mes activités scolaires. 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Je permets aux autres de travailler sans se faire déranger. ➤ J'évite les accidents et les conflits. ➤ J'ai du plaisir à jouer avec les autres. ➤ J'évite que mes jouets soient brisés ou volés.
<p>Persévérance et épanouissement personnel</p>  <p>2. Je participe activement à ma réussite éducative et personnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je me présente à l'école à l'heure et je suis disposé à me mettre à la tâche, tous les jours. • Je respecte mon intimité et celle des autres. • Je porte des vêtements adéquats pour l'école et selon les saisons. 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ J'apprends mieux et je me donne toutes les chances de réussir. ➤ Je suis prêt à travailler en même temps que mon groupe. ➤ J'apprends à me respecter et à respecter les autres.
<p>Protection de l'environnement</p>  <p>3. Je prends soin du matériel et de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde en bon état tout matériel et lieux mis à ma disposition. • J'utilise les poubelles et les bacs de recyclage selon leur fonction. 	<p>Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Je préserve la qualité de l'environnement. ➤ Je vis dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant. ➤ J'évite le gaspillage.
<p>Respect, honnêteté et franchise</p>  <p>4. J'adopte un comportement qui favorise le mieux-vivre en groupe.</p> <p>5. Je communique de façon honnête, courtoise, calme et pacifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • J'applique les consignes données par les adultes de l'école. • J'applique les étapes de la résolution de conflit apprises dans le programme « Vers le pacifique ». • Je suis respectueux en gestes et en paroles. • Je suis à l'écoute des autres 	<p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ J'apprends à vivre dans un climat agréable et harmonieux. ➤ J'apprends à respecter les différences individuelles. ➤ Je favorise les relations positives. ➤ J'apprends à vivre en société et à devenir responsable. ➤ Je peux mieux apprendre.

Mesures disciplinaires et gestes de réparation

Toutes les situations inappropriées n'ont pas été nécessairement décrites dans les règles de vie. Les adultes de l'école se réservent le droit d'intervenir dans toute situation jugée inappropriée ou dangereuse. Afin de maintenir un climat sain et propice aux apprentissages des élèves, des mesures disciplinaires et des gestes de réparation seront appliqués aux élèves qui ne respectent pas les règlements de l'école.

La gravité du manquement détermine le choix de l'intervention retenue.

Voici des exemples de conséquences possibles :

- Avertissement verbal en classe, dans l'école ou dans la cour d'école;
- Avertissement écrit dans l'agenda de l'élève, un rapport d'incident ou une lettre aux parents;
- Appel aux parents et, au besoin, convocation des parents;
- Retenue à la récréation, au dîner ou après la classe;
- Réflexion à la récréation, au dîner, après la classe ou à la maison;
- Travail sur la problématique de l'élève en retenue ou à la maison;
- Retenue et/ou réflexion avec la TES ou au bureau de la direction;
- Retenue et/ou réflexion au bureau de la responsable du service de garde;
- Rencontre regroupant l'élève, les parents, la direction et tout autre intervenant de l'école;
- Suspension du service du transport scolaire à court ou long terme;
- Suspension interne ou externe d'un élève avec une rencontre obligatoire avec les parents.
- Gestes de réparation (travaux communautaires à l'école, rendre service, lettre d'excuses, trouver des qualités à la personne offensée, texte sur la bonne façon d'exprimer ses sentiments ou sur les conséquences de nos gestes sur l'environnement, faire une présentation en classe pour promouvoir les comportements attendus, remplacer l'objet perdu, brisé ou volé, etc.).

De plus, suite aux modifications à la Loi sur l'instruction publique, **loi 56**, visant à prévenir et à enrayer l'intimidation et la violence à l'école, un protocole d'intervention a été mis en place afin de signaler et d'intervenir rapidement lors des événements. La direction se réserve le droit après en avoir informé les parents d'intervenir selon la gravité et la fréquence des gestes. Voir le protocole d'intervention en cas d'intimidation.

« **Intimidation*** » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

« **Violence*** » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

*Article 13 de la Loi sur l'instruction publique

Protocole d'intervention contre l'intimidation, la cyberintimidation et la violence.



Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Cyberintimidation : quand l'auteur des intimidations utilise la technologie — les réseaux sociaux, le courriel, les messages texte, les échanges d'images, etc. — pour harceler quelqu'un. Ce sentiment que « personne ne sait qui je suis » peut favoriser les comportements d'intimidation.

Violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les différentes formes de violence sont les suivantes :

- Violence verbale (insulte, cri);
- Violence écrite (texto et autres messages);
- Violence psychologique (menace, dénigrement, rumeur, exclusion);
- Violence matérielle (vol ou bris d'objets);
- Violence physique (bousculade, coup) ;
- Violence à connotation sexuelle (propos ou comportement déplacé, gênant, humiliant).

Rapporter, c'est accuser quelqu'un d'autre pour lui faire du tort ou en tirer profit. Quand tu **SIGNALES** à un adulte que quelqu'un est victime de violence ou d'intimidation, c'est **AIDER**.

Tu es témoin ? Tu intimides ? Tu es victime ?

TU ES TÉMOIN

- ✓ **RÉAGIS** quand tu vois des camarades s'en prendre à d'autres en personne ou sur les médias sociaux;
- ✓ **REFUSE** toujours de t'impliquer, cela encourage l'auteur de gestes d'agression;
- ✓ **SAUVEGARDE** les messages de cyberagression;
- ✓ Ne reste pas muet, **SIGNALE** les actes de violence et d'intimidation

SIGNALER :

- ✓ Enseignants;
- ✓ Techniciens en éducation spécialisée (TES);
- ✓ Professionnels (psychologue, psychoéducateur, conseiller en orientation);
- ✓ Équipe de direction;

Tu souhaites garder l'anonymat : dépose ta dénonciation dans la boîte près du local des TES.

ÉTAPES:

- ✓ Signalement de la situation;
- ✓ Cueillette d'informations;
- ✓ Rencontre avec les personnes impliquées;
- ✓ Collaboration avec les familles;
- ✓ Application des mesures de soutien et d'encadrement;
- ✓ Application des sanctions disciplinaires.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES:

- ✓ Travail réflexif en lien avec la situation;
- ✓ Excuses, gestes de réparation;
- ✓ Retrait du lieu où l'intimidation se produit ou retrait lors de certains moments de la journée;
- ✓ Travaux communautaires;
- ✓ Perte de privilège/Perte d'autonomie;
- ✓ Interdit de contact;
- ✓ Implication de l'agent sociocommunautaire;
- ✓ Suspension interne, suspension externe;
- ✓ Demande de changement d'école ou (Mesures exceptionnelles).

Plusieurs activités de prévention sont organisées durant l'année scolaire dans le but de sensibiliser les acteurs du milieu scolaire (personnel et élèves) aux impacts et aux conséquences de la violence et de l'intimidation.